GREFFE DU TRIBUNAL
MIXTE DE COMMERCE
SAINT-PIERRE

# SC - MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL (SANS MODIFICATION DES ACTIVITÉS)

## Les démarches à accomplir avant modification du dossier

- tenir une assemblée d'associés décidant la modification de l'objet social
- publier un avis relatif à la modification de l'objet social dans un journal d'annonces légales

Il est précisé que la modification de l'objet social sans modification des activités déclarées au RCS ne donne lieu qu'à un dépôt d'actes en annexe du RCS

Le dossier complet permettant de modifier une inscription au registre du commerce et des sociétés peut être déposé sur le site du guichet unique

## Les documents à joindre au dossier de modification

### Actes à produire

- un exemplaire de l'assemblée générale extraordinaire ayant décidé la modification de l'objet social, certifié conforme à l'original par le représentant légal
- un exemplaire des statuts mis à jour, daté et certifié conforme par le représentant légal

## Coût

| Emoluments du Greffe (HT) | Débours / Frais postaux | TVA | INPI | BODACC | Tarif (TTC) |
|---|---|---|---|---|---|
| 6,05 € | 0 € | 0,51 € | 5,9 € | 0 € | 12,46 € |

Greffe : émoluments fixés par arrêté du 28 février 2024 du ministre de l'économie et des finances et du ministre de la justice
INPI : Institut National de la Propriété Industrielle (somme reversée par le greffe)
BODACC : Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (somme reversée par le greffe)